

EURICAN PIRO

Non
autorisé

- Babesia canis, subsp. canis, strain BC 14-9, soluble parasite antigen

Identification du produit

Dénomination du médicament:

EURICAN PIRO

Substance(s) active(s):

Disponible uniquement en Anglais

Espèces cibles:

Chien

Voie d'administration:

Voie sous-cutanée

Informations sur le produit

Substance(s) active(s) / Concentration:

Disponible uniquement en Anglais
10.00 Indirect immunofluorescence unit(s) / 1.00 Dose

Forme pharmaceutique:

Lyophilisat et solvant pour suspension injectable

Code anatomique, thérapeutique, chimique, vétérinaire (ATCvet):

QI07AO

Conditions de délivrance:

Médicament vétérinaire soumis à prescription vétérinaire

Statut de l'autorisation:

Abandonnée

Autorisé en:

Espagne

Description des conditionnements:

Disponible uniquement en [Spanish](#)

Disponible uniquement en [Spanish](#)

Informations complémentaires

Type d'autorisation:

Marketing Authorisation

Base légale de l'autorisation du produit:

Disponible uniquement en [Anglais](#) [Italian](#) [Latvian](#) [Lithuanian](#) [Norwegian](#)

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Boehringer Ingelheim Animal Health Espana S.A.

Date de l'autorisation de mise sur le marché:

1/09/1987

Site(s) de libération des lots du produit fini:

Boehringer Ingelheim Animal Health France

Autorité responsable:

Spanish Agency For Medicines And Health Products

Numéro de l'autorisation:

3078 ESP

Date de modification du statut de l'autorisation:

22/12/2023

Pour connaître les évènements indésirables rapportés concernant les médicaments vétérinaires, consulter ce site www.adrreports.eu/vet

Documents

Résumé des caractéristiques du produit

Ce document n'existe pas dans cette langue (@Language). Vous pouvez le trouver dans une autre langue ci-dessous.

Etiquetage

Ce document n'existe pas dans cette langue (@Language). Vous pouvez le trouver dans une autre langue ci-dessous.

Notice

Ce document n'existe pas dans cette langue (@Language). Vous pouvez le trouver dans une autre langue ci-dessous.